

# Les dossiers du personnel du corps pastoral ont été transmis

*Le mardi 17 décembre 2019 a eu lieu la remise officielle des quelque 500 dossiers physiques du personnel pour le corps pastoral. Le Délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne les a transmis à la responsable du service du personnel des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. L'Eglise réformée reprend ainsi la responsabilité de la prise en charge en matière de droit du personnel du corps pastoral.*



 **Roland Stach**  
chef du département  
Services centraux

En 2019, les préparatifs en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales ont encore bien occupé les Services centraux. Il s'agissait de créer, par une réorganisation interne, de bonnes conditions pour la reprise et la gestion administrative des presque 500 pasteures et pasteurs. Le service Finances et personnel a été scindé en deux à la mi-2019. Les autres points forts ont été la préparation des règlements et des ordonnances relatifs à la gestion financière de l'ensemble de l'Eglise, l'élaboration des bases en vue de la saisie des prestations d'intérêt général, ainsi que la reprise, retardée, des données électroniques du corps pastoral. Avec ces préparatifs, les Services centraux sont bien armés, et les nouvelles exigences ont crû dans le même temps.

## **La stratégie financière comme base**

Le financement des tâches de l'Eglise est constitué par les contributions des paroisses, les collectes générales de l'Eglise et les contributions du canton. La contribution du canton se base sur les articles 30 et 31 de la loi sur les Eglises nationales et se compose de deux tranches: la contribution pour les titres juridiques historiques (1<sup>er</sup> pilier) et la contribution pour les prestations d'intérêt général (2<sup>e</sup> pilier). Pour le 2<sup>e</sup> pilier, et dans l'optique de la contribution cantonale pour la deuxième période de paiement, les Eglises nationales doivent rendre des comptes sur les prestations d'intérêt général. La condition principale étant que les paroisses, les arrondissements ecclésiastiques et

l'Eglise nationale assurent la saisie de ces prestations.

L'avenir financier de l'Eglise nationale, en ce sens, est fortement déterminé par des conditions extérieures, alors que le recul du nombre de membres, le régime fiscal de la Confédération et du canton ainsi que le développement économique ont un impact direct sur les moyens à disposition. Avec l'élaboration d'une stratégie financière, nous jetons désormais les bases d'une garantie à long terme et durable des tâches des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Cette stratégie financière garantira un équilibre entre le financement des tâches, les liquidités et la sécurité.

## **Remerciements aux collaboratrices et collaborateurs**

L'an dernier, j'ai déjà évoqué la forte charge de travail de certaines collaboratrices et certains collaborateurs à des postes-clés. L'espoir de voir cette situation se résorber rapidement ne s'est pas concrétisé. Cela a beaucoup à voir avec les tâches supplémentaires apparues pour mettre en œuvre la loi sur les Eglises nationales. Il faudra compter en 2020 encore avec une charge de travail supplémentaire supérieure à la moyenne, jusqu'à ce que les nouvelles procédures et les nouvelles tâches se mettent en place.

Je remercie ici mes collaboratrices et collaborateurs des Services centraux pour leur travail et leur disposition à relever de grands défis en ces temps de changement. ■